

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant au 31 décembre 2024.

Selon les états financiers pour l'année 2024, avec un budget adopté et équilibré de 2 563 689.00 \$, l'exercice financier s'est terminé avec un surplus de fonctionnement d'exercice de 172 075.00 \$ consolidé.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par le vérificateur externe, FBL S.E.N.C.R.L, Société de comptables professionnels agréés. Le rapport de l'auditeur indique « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En conformité de la loi sur le traitement des élus municipaux : le maire reçoit une rémunération annuelle de 8 076.00\$ et une allocation de dépenses de 4 038.00\$. La rémunération des élus de la Municipalité régionale de comté d'Acton est de 1 970.00\$ plus 985.00\$ pour l'allocation de dépenses par séance et pour assistance à un bureau de délégué. Les conseillers reçoivent chacun une rémunération annuelle de 3 147.00\$ et une allocation de dépenses de 1 574.00\$. Une rémunération de 1184.00\$ et une allocation de dépenses de 592.00\$ sont versées au délégué et substitut assistant aux réunions de la Régie intermunicipale de gestion des déchets d'Acton et des Maskoutains.

Kaven Delarosbil
Maire suppléant

Ce rapport sera diffusé sur le site internet de la municipalité.